



COMMUNIQUÉ PILOTES INSPECTEURS ENTREVUE BILATERALE DSAC 31 mai 2013

Contexte

Dans le cadre d'une bilatérale FO / DSAC prévue le 31 mai, nous avons demandé à faire un point sur le dossier en cours PNT - Pilote Inspecteur, pour essentiellement tenter de remettre sur les rails un processus de discussion qui semble être à l'arrêt.

Rappelons que l'absence de tout compte rendu de la réunion "post GT15" en date du 26 mars dernier, ainsi qu'une absence de réponse à nos mails et courriers intersyndicaux des 14 et 16 avril derniers, perdus dans les méandres de la DGAC, nous avaient conduits à ne pas siéger lors de la CCP PN du 16 mai.

Nous avons donc questionné Mme la Directrice de la DSAC, F.ROUSSE, sur 5 points, sans pour autant rentrer dans une discussion technique approfondie :

- la suite des discussions (mode et échancier) concernant la "révision" de l'instruction de gestion des pilotes inspecteurs avec la mise en place de l'Aircrew,
- notre demande de mise en place d'une licence de type FOI déclinée dans le domaine de l'Aircrew, qui permettrait d'assurer un ancrage incontestable de la dimension aérienne des missions de pilotes inspecteurs, tout en assurant une lisibilité sans ambiguïté de leur activité tant au plan national qu'international,
- la nécessité de conserver une activité d'examineurs (dans l'esprit de l'Aircrew) de façon à pouvoir assurer un contrôle continu des ATO, garant majeur pour nous du niveau de sécurité attendu,
- le rôle de conseillers des pilotes inspecteurs sur le terrain (rôle légitime puisque défini dans notre statut PNT),
- la libéralisation complète du marché pratique des examens aéronautiques.

Mode de discussion

Mme ROUSSE s'étonne dans un premier temps de l'absence de compte-rendu de la part de ses services et ne comprend que nos envois se soient perdus ...

Pour autant, elle ne voit pas la nécessité d'un GT, et s'étonne même de voir cette question traitée lors du Protocole. Elle ne voit qu'une application d'un nouveau règlement à mettre en place, une réorganisation de service entre spécialistes, hors du champ syndical et de ses représentants, alors même que les missions vont être amenées à évoluer en profondeur et que la précédente instruction de gestion (toujours en vigueur) était issue d'un GT spécifique.



C'est pourtant bien la DGAC qui a choisi d'interrompre les travaux constructifs initiés au printemps 2012 (GT Pilote Inspecteur) pour reporter, à sa demande, la suite des discussions dans le GT15 pré-protocolaire !

"FOI" type Aircrew

Mme ROUSSE souhaite qu'on lui démontre la nécessité d'une FOI, que nous ne réclamons pas puisque réservée aux activités multi pilotes, pour l'exercice des missions, alors même que nous demandons principalement le remplacement de la licence de surveillance par une licence de type FOI déclinée pour l'Aircrew...

Examineurs

Mme ROUSSE admet qu'un nombre restreint (et moins important qu'aujourd'hui) de contrôles en vol seront réalisés uniquement en supervision.

Pour autant, la DGAC n'a pas vocation à effectuer des contrôles en vol, ni de moyens à leur consacrer...

Le niveau de sécurité sera garanti par une évolution qualitative des audits effectués en ATO, audits sur lesquels la DSAC semble miser de grands espoirs, ainsi que par la supervision des examinateurs.

Nous ne pouvons qu'être surpris par cette vision réductrice et très décalée par rapport à la réalité du terrain !

Activité de conseil

Mme ROUSSE souhaite que les pilotes inspecteurs prennent au quotidien quelque distance avec les usagers, de façon à les rendre plus autonomes...

Nous ne pouvons qu'être atterrés par cette position, qui remet en question des années de travail sur le terrain, ainsi que par une profonde méconnaissance de la réalité.

Libéralisation du marché

Ce n'est pas le problème de la DGAC. Chacun fixe ses tarifs...

Vous l'aurez compris, les réponses de la DSAC nous interpellent pour le moins profondément, et même si nous sommes conscients qu'une certaine évolution dans la réalisation des missions est possible au regard de l'Aircrew, nous n'accepterons pas que ces aménagements soient réglés lors de simples réunions de "service" hors du cadre habituel de dialogue social. C'est pourquoi, forts de notre représentativité au sein du Protocole DGAC en cours d'élaboration, nous demandons que soit inscrite la création d'un GT "Pilotes Inspecteurs" avec un échéancier précis de discussion et de mise en oeuvre, pour que ces différentes questions soient traitées dans les meilleurs délais dans l'intérêt des usagers et le respect des personnels.

Jean-Marie COURRIER, Didier PENNES (avec les conseils de P.Debitus)

